

Décembre 2011

# Rapport de mise en œuvre des recommandations issues de la recherche sur la thématique: Justice Transitionnelle

BP 90 - Building de la LONA - Bd de l'Indépendance 2ème Etage Tél. : (257) 22 24 76 75  
- (257) 22 25 80 49 Web site : [www.cenap.bi](http://www.cenap.bi)

Avec le partenariat de



## Table des matières

Remerciements .....	2
I. Introduction .....	3
II. Méthodologie.....	5
III. Mise en œuvre des recommandations : Réalisations, défis, et perspectives d’avenir .....	8
III. 1. Commémoration collective : atout à la réconciliation effective des Burundais.....	8
III. 1. 1. Commémoration des victimes de 1972 et 1993 et au-delà.....	9
a. Commémoration des victimes de 1972.....	9
b. Commémoration des victimes de 1997 à Bugendana.....	14
c. Commémorations des victimes de 1993 .....	15
III. 1. 2. Le rapprochement des victimes : élan favorable à la commémoration .....	18
III. 1. 3. Monument unique : complément aux efforts d’une commémoration collective .....	20
III. 2. Publications sur l’histoire récente du Burundi: toujours des zones d’ombre à combler	22
III. 3. Les fosses communes, une question toujours très sensible .....	25
IV. Conclusion.....	27
Bibliographie .....	28
Glossaires .....	30
ANNEXES .....	31

## Remerciements

Les avancées et leurs incidences que nous présentons dans ce rapport de mise en œuvre des recommandations issues de nos recherches sur la Justice transitionnelle n'auraient jamais été possibles sans l'implication de nombreuses personnes, groupes et organisations qu'il serait impossible d'énumérer ici.

Nous tenons cependant à mentionner les membres du Comité de pilotage, émanant de différentes sphères, institutionnelles, politiques ou techniques, *qui dans leurs domaines de responsabilités, ont permis l'accès à des idées et des informations fiables, et ouvert de possibilités nouvelles de mise à profit et application des résultats de la recherche.*

Nos remerciements s'adressent au chercheur en charge de la thématique Justice Transitionnelle, Tatien Nkeshimana et à Daniella Niteka pour sa contribution à la recherche, à l'ensemble de l'équipe du CENAP en général, qui a collectivement su créer des liens et favoriser l'interconnexion autour de la sphère du programme, entre l'action de la recherche et celle de la prise de décisions.

Nos remerciements s'adressent enfin à notre partenaire stratégique, INTERPEACE, qui nous soutient sans discontinuer depuis le début du programme en 2008.

Le pari était osé. Il existe peu ou pas en effet de culture de collaboration entre les différentes sphères de compétences, surtout entre société civile, institutions de recherche et instances de prise de décisions. L'expérience qui a été développée depuis le début de nos recherches montre qu'il existe au sein de notre société, un potentiel de capacités et de compétences locales non encore pleinement mis à profit, et qui pourrait avec plus de collaborations, produire plus d'effets et de changements dans le processus de paix et de développement.

### Equipe du programme

**Libérate Nakimana** : *Coordinatrice du Dialogue*

**Benoît Birutegusa** : *Chercheur sur le Chômage et sous-emploi*

**Serge Ntakirutimana** : *Chercheur sur la Sécurité*

**Tatien Nkeshimana** : *Chercheur sur la Justice Transitionnelle*

**Igor Rugwiza** : *Chercheur Audio-visuel*

**Françoise Kabariza** : *Assistante de recherche Audio-visuelle*

-----  
**Daniella Niteka** : *Responsable de la Communication et des Relations avec les partenaires*

-----  
**Carine Nshimirimana** : *Responsable des Finances et de l'Administration*

**Amina Karinganire** : *Assistante Administrative*

**Concilie Nininahazwe** : *Assistante Financière*

**Jean-Baptiste Bigirimana** : *Agent Administratif*

**Shabani Barusasiyeko**, *Chauffeur*

*Charles NDAYIZIGA, Directeur du CENAP*

## I. Introduction

Ce rapport rend compte des avancées significatives et des développements récents qui ont une incidence sur le processus de Justice transitionnelle. Il sera aussi question d'évaluer les changements d'attitudes et comportements, qui témoignent de l'émergence d'un désir de changement, produits grâce à des interactions entre processus officiels et non officiels récents, entre politiques publiques et implications des acteurs sociaux.

Sur le plan officiel, il y a eu la publication en décembre 2010, du rapport du Comité de Pilotage Tripartite mis en place par le Gouvernement en vue de consulter les Burundais sur les mécanismes de Justice Transitionnelle<sup>1</sup>. Il y a eu surtout en juin 2011, la mise en place d'un Comité Technique<sup>2</sup> chargé de proposer un cadre et des stratégies de mise en place d'une Commission Vérité et Réconciliation attendue au début de 2012. Le Comité a fini son travail et remis son rapport au Président de la République en octobre 2011. Dans ce rapport, le Comité recommande notamment au gouvernement et au parlement de faire une priorité de l'étude de l'avant-projet de loi<sup>3</sup> sur la CVR.

Ce contexte d'avancées dans le domaine de la justice transitionnelle a également été favorable au travail du CENAP sur ce sujet. En effet, dans le but de contribuer au processus de réconciliation en cours, le CENAP mène depuis 2009 une recherche sur les voies et moyens de

---

<sup>1</sup> Le rapport sur les consultations nationales produit au mois d'avril 2010 a été officiellement remis au Président de la République le 8 décembre de la même année. Les consultations nationales visaient l'objectif de recueillir les vues des Burundais sur six principaux points, à savoir : la période à prendre en compte, le mécanisme de recherche de la vérité, le mécanisme de poursuites judiciaires, les formes de réparations, la réforme des institutions, la perception de l'avenir du Burundi. De juillet 2009 à mars 2010, ces consultations ont concerné 3887 personnes dont 3813 provenant des 17 provinces du pays et 74 provenant de la diaspora burundaise en Tanzanie et en Belgique. Les avis et considérations des personnes consultées ont été consignés dans un rapport ci-haut cité produit par le Comité tripartite pour servir de référence lors de la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle au Burundi.

<sup>2</sup> Le Comité technique a été mis sur pied par le décret N° 100/152 du 13 juin 2011 portant création et nomination des membres du Comité technique chargé de la préparation de la mise en place des mécanismes de Justice transitionnelle. Il était composé de l'Ambassadeur Kavakure Laurent (Président), Mme Nkinahamira Pascasie (Vice-président), M. Sindayigaya Jean Marie (Secrétaire) et de Maître Segatwa Fabien, M. Ndarubagiye Léonce, Mme Bizimana Clothilde et M. Sinabwiteye Joseph comme membres.

<sup>3</sup> L'avant-projet de loi revient notamment sur le mandat, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la CVR.

reconstituer la vérité sur le conflit burundais. Le thème de la recherche de la vérité a été approfondi à travers un dialogue impliquant les Burundais de toutes les couches de la société, ceux de l'intérieur du pays comme ceux de la diaspora burundaise. Les expériences d'autres pays et des experts ont enrichi la recherche. A l'issue de cette recherche, il a été noté que « *dans notre pays la collecte, la conservation et le traitement des sources et des traces est encore une idée nouvelle* »<sup>4</sup> d'où la formulation et la validation, par le Groupe National<sup>5</sup> réuni au mois de Mars 2010, de trois actions y relatives. Il s'agit de (a) collecter et protéger les traces des événements passés (archives, témoignages) ; (b) localiser les fosses communes pour en faire des lieux de sépulture respectés ; (c) identifier et institutionnaliser la date et le(s) lieu(x) de mémoire collective en faveur de toutes les victimes. A travers toutes ces recommandations, on voit que c'est l'approche historique de traitement du passé douloureux qui a été privilégié par les Burundais consultés. Le présent rapport se penche sur le travail accompli par le CENAP pour s'assurer que ces recommandations ne resteraient pas lettre morte. La recommandation de commémoration collective de toutes les victimes est celle qui a connu les avancées les plus significatives résultant de l'implication du CENAP et du consentement des partenaires à mandats institutionnels, professionnels et sociaux différents.

Ainsi, trois actions relatives à la commémoration collective ont montré de façon significative le désir de changement et de tourner collectivement la page sombre du passé douloureux. Il s'agit de l'organisation en avril et en octobre 2011, de journées de mémoire pour toutes les victimes respectivement de 1972 et de 1993 ainsi que du rapprochement des associations des victimes jusqu'alors dispersées dans leurs familles politico-ethniques. Il s'agissait de provoquer le consentement patriotique en faveur du devoir de mémoire dont la société ne s'est pas encore approprié collectivement, et au-delà, un devoir d'introspection et un moment de vérité et de réconciliation avant la mise en place de la CVR, pour tenter de comprendre sans justifier,

---

<sup>4</sup> CENAP, « Traiter du passé et construire l'avenir : la place de l'histoire dans la thérapie collective », Bujumbura, mai 2010, p. 28

<sup>5</sup> Au sein du processus de recherche et de dialogue du CENAP, le « Groupe National » est le principal organe de d'orientation. Il est composé de représentants de toutes les composantes de la société burundaise (autorités, armée, police, partis politiques, universitaires, juges, société civile, journalistes, etc.). Il est réuni à chaque étape importante du processus, afin qu'il puisse discuter et valider les résultats et donner des orientations sur la suite à donner au processus.

comment les atrocités de 1972 et de 1993 ont pu être commises par quelques-uns et paraître acceptables aux yeux de beaucoup. Ce fut aussi un exercice de rompre avec les sensibilités sélectives, par le partage de douleurs et de témoignages, avec ceux qui ont souffert dans leur chair et dans leur dignité, ceux qui ont été mêlés de près ou de loin aux événements. C'est aussi cela qu'on attend de la future CVR, la recherche de la vérité, celle qui veut comprendre sans justifier, sans accuser ni excuser, juste pour transmettre une mémoire saine pour que les générations nouvelles soient mieux armées que celles qui les ont précédées, pour résister collectivement au retour en arrière.

Le présent rapport détaille les activités qui ont été organisées dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations issues du Groupe National de mars 2010, explore les succès et les limites de ce travail, ainsi que ce qui reste à faire.

## **II. Méthodologie**

Le travail accompli par le CENAP depuis 2010 a porté sur le développement de diverses stratégies et la mobilisation des acteurs clés afin que les recommandations issues de la recherche menée en 2009 et 2010 soient mises en œuvre. En mars 2010 en effet, le CENAP a présenté au Groupe National les résultats de sa recherche sur quatre défis à la paix durable, à savoir :

- Le désarmement des civils
- La gestion de la victoire et de la défaite électorales
- La justice transitionnelle
- Le chômage des jeunes

A cette occasion, le CENAP a réuni 200 personnes représentant les différentes composantes de la société burundaise pour valider les résultats de la recherche et donner des orientations sur la suite à donner au programme. Il a été demandé au Groupe National de choisir, parmi les recommandations qui ressortaient de la recherche sur chaque thème, celles qu'il fallait mettre

en œuvre en priorité. Ce sont ces recommandations prioritaires qui ont constitué le centre d'attention du CENAP depuis mars 2010.

Entre la date de tenue du Groupe National de 2010 et aujourd'hui, le CENAP et d'autres acteurs se sont impliqués dans la promotion et la mise en œuvre des recommandations. Un groupe de pilotage composé des spécialistes ou d'intervenants dans le domaine a été mis en place. Le rôle de ces personnes identifiées était de développer des stratégies de plaidoyer, d'identifier les groupes cibles et d'apporter des informations nécessaires sur l'état d'avancement dans la mise en application des recommandations. Ces personnes, choisies pour leur influence et leur accès aux décideurs, ont également favorisé la mise en œuvre des recommandations. La plupart d'entre elles étaient également membres des groupes de réflexion qui avaient guidé la recherche du CENAP en 2009-2010 et abouti à la formulation des recommandations. Elles avaient été identifiées pour leur expertise ou leur compétence, leur mandat politique ou social. Les idées issues des comités de pilotage ont sans cesse orienté le travail de mise en œuvre des recommandations.

Ces comités de pilotage et le CENAP ont plaidé en faveur de la mise en application des recommandations auprès de tout un éventail d'acteurs concernés. Ce travail a permis de convaincre un certain nombre d'acteurs clés, comme les établissements universitaires, certains ministères clés, certaines entités administratives ou commissions techniques, des organisations locales et internationales, des personnalités spécifiques comme les élus locaux et nationaux, etc. C'est avec ces différents acteurs que des activités conjointes ont été organisées, comme des formations, des ateliers de réflexion, et des panels et des émissions radio. Certaines opportunités favorables à la mise œuvre des recommandations ont aussi été saisies, telles que les dates de commémorations (avril 2011 et octobre 2011), les programmes de formation initiés dans les institutions éducatives, les séances de sensibilisations et d'évaluation qui entraient dans le cadre de mise en application de nos recommandations, etc.

Des entretiens ont également été faits avec des personnes bien ciblées. Il s'agit par exemple des autorités qui ont ou avaient des responsabilités dans certains domaines où ils avaient à contribuer à la mise en œuvre des recommandations. Des bénéficiaires potentiels de la mise en œuvre d'une recommandation (les associations des victimes, les professeurs d'universités, les étudiants, etc.) ont été rencontrés et fait des propositions pour une meilleure stratégie de mise en œuvre. A la fin de la présente phase du Programme, des entretiens avec ces derniers ont permis d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations et de savoir si des efforts devraient encore une fois être fournis pour que les fruits soient visibles et bénéfiques pour la population cible.

Le présent rapport constitue en fin de compte une évaluation, un état des lieux des progrès accomplis et des défis rencontrés, ainsi qu'un constat de l'évolution des changements de mentalité en rapport avec la justice transitionnelle.

Enfin, l'outil audiovisuel a été largement utilisé comme complément à la recherche. Tout le processus a été filmé. La vidéo permet en effet de garder fidèlement les points de vue exprimés pendant les débats et de capturer l'ambiance dans laquelle le dialogue se déroule. La vidéo s'est en outre révélée être un outil capital pour déclencher les débats et retransmettre au grand public les expériences des différents témoignages recueillis.



### **III. Mise en œuvre des recommandations : Réalisations, défis, et perspectives d'avenir**

Les recommandations dont il est question sont les trois validées lors du Groupe Nationale du mois de mars 2010. Pour rappel, il s'agit de (1) collecter et protéger les traces des événements passés (archives, témoignages) ; (2) localiser les fosses communes pour en faire des lieux de sépulture respectés; et (3) identifier et institutionnaliser la date et le(s) lieu(x) de mémoire collective en faveur de toutes les victimes. Toutefois, dès le début ce sont les recommandations n°1 et 3 sur lesquelles on a choisi de travailler en priorité pour des raisons de temps et de ressources.

Au cours de cette année de mise en œuvre, des initiatives y relatives ont été entreprises par le CENAP ensemble avec ses partenaires. Il s'agit entre autres (1) de l'organisation de la commémoration des victimes de 1972 et la commémoration des victimes d'octobre 1993 et au-delà, (2) du rapprochement des associations des victimes des différentes crises politico-ethniques qui a abouti à la signature d'un mémorandum d'entente entre ces associations ; et (3) de l'identification des zones d'ombre dans l'histoire des conflits burundais.

#### **III. 1. Commémoration collective : atout à la réconciliation effective des Burundais**

Au Burundi comme dans toute autre communauté affectée par des événements malheureux, des cérémonies s'organisent annuellement pour conserver la conscience de l'événement ou encore pour le devoir de mémoire. Les commémorations qui ont lieu au Burundi sont généralement sélectives et sur base ethnique. Les exemples les plus marquants de commémorations sélectives sont la commémoration des massacres de 1972, généralement organisée par des Hutu, et celle des massacres de 1993, plutôt célébrée par des Tutsi. C'est

pour dépasser ces divisions qu'a été suggérée l'idée de commémoration collective, qui avait déjà commencé à émerger avec le processus de paix pour favoriser la réconciliation. L'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation signé en 2000 recommande en effet « *l'instauration d'une Journée nationale de commémoration pour les victimes de génocide, de crimes de guerre ou autres crimes contre l'humanité* »<sup>6</sup>. Ce fut aussi une des recommandations issues de la recherche et adoptée par le GN réuni au mois de mars 2010 qui a insisté sur l'urgence **d'identifier et institutionnaliser la date et le(s) lieu(x) de mémoire collective de toutes les victimes**. Enfin, dans le rapport des consultations nationales sur la mise en place des mécanismes de la Justice de transition au Burundi, « *l'institution d'une journée à la mémoire des victimes* »<sup>7</sup> est l'une des actions proposées pour réparer symboliquement les victimes et leurs familles.

### **III. 1. 1. Commémoration des victimes de 1972 et 1993 et au-delà**

#### **a. Commémoration des victimes de 1972**

Les massacres de 1972 constituent l'un des événements qui ont divisé et divisent encore les Burundais. En effet, alors qu'il existe des organisations militantes Tutsi qui considèrent les massacres de 1972 comme un génocide avorté contre leur groupe ethnique à l'image du massacre de 1959 au Rwanda, des Hutu parlent de 1972 comme un génocide physique et intellectuel dirigé contre eux. Cependant, même s'il existe toujours une mésentente, voire une sorte de concurrence, autour de cette date, et pour paraphraser Peter Novick, une « *lutte pour la médaille d'or aux jeux olympiques des génocides* »<sup>8</sup>, il est de plus en plus admis aujourd'hui que les Hutu sont les principales victimes de 1972. Des milliers de Hutu ont été exécutés par l'appareil étatique civil et militaire alors contrôlé par des Tutsi. Jean-Pierre Chrétien et Jean-Francois Dupaquier dans leur ouvrage « *Burundi 72 : Au bord des génocides* », parlent de « *tentative presque aussitôt avortée d'exterminer des Tutsi par une rébellion Hutu puis d'une*

<sup>6</sup> République du Burundi, « Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation », Août 2000, Article 6,

<sup>7</sup> République du Burundi, « Rapport des consultations nationales sur la mise en place des mécanismes de la Justice de transition au Burundi », Avril 2010, p. 94

<sup>8</sup> International IDEA, « La réconciliation après un conflit violent : un manuel », 2004, p. 80

*vengeance d'Etat méthodique à caractère également génocidaire contre l'élite et les lettrés Hutu, depuis l'adolescent encore sur bancs des écoles secondaires jusqu'à l'écrivain âgé,... »<sup>9</sup>. Les chiffres couramment avancés varient entre 115.000<sup>10</sup> et 300.000 de Hutus tués<sup>11</sup> et 150.000<sup>12</sup> jetés sur les routes de l'exil, la plupart en Tanzanie, au Congo et au Rwanda. Ce qui ne veut pas dire que des Tutsi n'ont pas été tués par des Hutu.*

Cependant, si les Tutsi n'ont jamais eu de mal à faire le deuil dans leurs familles, pendant longtemps, les Hutu n'avaient même pas le droit de pleurer leurs morts. Ils ont dû user d'imagination et réussi à entretenir la mémoire des victimes dans leurs coins, notamment par des codes secrets, comme se raser les têtes, fermer les boutiques, s'abstenir de fréquenter les débits de boissons ou de se rendre au marché, ne pas prendre de bus ou de taxi, s'absenter du lieu de travail ou de l'école<sup>13</sup>. Les Hutu de la diaspora avaient plus de liberté et se rassemblaient autour des lieux de cérémonies, diffusaient des nouvelles et des messages par la voie de la presse écrite, des médias audio-visuels ou électroniques.

Mais au mois d'avril 2011, le CENAP a organisé en partenariat avec l'AMEPCI<sup>14</sup> et avec le soutien de toutes les associations actives des victimes<sup>15</sup>, un panel diffusé sur les 6 principales radios et 2 jours de recueillement et témoignages pour célébrer le 39<sup>ème</sup> anniversaire des massacres de 1972. Parmi les participants à ces activités il y avait des parlementaires, des cadres des ministères, des leaders de partis politiques. Il y avait aussi des activistes et porte-voix des victimes Hutu de 1972, mais aussi ceux des massacres des années ultérieures : AC-Génocide Cirimoso (Tutsi de 1993), des jeunes élèves Tutsi massacrés au lycée de Kibimba (21-

<sup>9</sup> Chrétien, J.P., Dupaquier, J.F., Burundi 1972 : Au bord des génocides, Editions Karthala, 2007, p.9

<sup>10</sup> Propos de Jean Pierre Chrétien et Jean-François Dupaquier lors de la présentation de leur livre : Burundi 72 : Au bord des génocides au Centre culturel Français, Bujumbura, Octobre 2008.

<sup>11</sup> Niyonzima H., Burundi : Terre des héros non chantés du crime et de l'impunité, Editions Remesha, Vernier/Suisse, 2004, p. 13

<sup>12</sup> Chrétien, J.P., Dupaquier, J.F., Burundi 1972 : Au bord des génocides, Editions Karthala, 2007, p. 140

<sup>13</sup> Encyclopédie libre en ligne, lettre circulaire envoyée aux partisans du Palipehutu, [http://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire\\_du\\_Burundi](http://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_du_Burundi), ; RCN Justice et Démocratie, Paroles de Burundais sur la justice d'après-guerre : Expérience de consultations réalisées auprès de la population sur la justice et le conflit au Burundi, Rapports 2006-2007, p. 190

<sup>14</sup> Association pour la Mémoire et la Protection de l'humanité contre les Crimes Internationaux AMEPCI-Girubuntu

<sup>15</sup> La liste des associations actives des victimes est en annexe 1

22 octobre 1993), des étudiants Hutu de l'Université du Burundi (1995), des Petits Séminaristes Hutu et Tutsi de Buta (30 avril 1997), AVOD (veuves et orphelins du coup d'Etat sanglant du 21 octobre 1993).

Au début certains se demandaient pourquoi choisir le mois d'avril 1972 car c'est une date à laquelle les Hutu ont tendance à s'identifier de manière exclusive. D'autres disaient qu'il ne faudrait pas s'arrêter à 1972 et faire la même chose pour les autres victimes dont celles de 1993.

Malgré ces interrogations initiales, la semaine de commémoration organisée par le CENAP et AMEPCI en avril 2011 a permis de dépasser les obstacles à la commémoration des massacres de 1972, à la rendre moins taboue. « Enfin c'est possible », une phrase parmi d'autres qui pourrait résumer le sentiment d'une sorte de consolation et qui a été exprimée par la première personne qui a pris la parole : « *Jusqu'ici, des Hutu commémoraient 1972 en Belgique, c'était impossible de le faire au Burundi* »<sup>16</sup>. Le panel radio qui a débuté la semaine de commémoration a été diffusé en direct sur Radio nationale, Radio Publique Africaine, Radio Bonesha, Radio Isanganiro, et en différé sur Rema-FM. Parmi les invités présents, des parlementaires, de hauts cadres de l'Etat, dont le Sénateur et ancien Président Sylvestre Ntibantunganya, le député Festus Ntanyungu qui présidait le Comité de Pilotage Tripartite en charge des Consultations nationales sur les mécanismes de JT ; le député Pascal Nyabenda, président de la Commission permanente Justice et Droits humains à l'Assemblée nationale ; des présidents de partis politiques dont l'UPRONA, le FRODEBU, etc. et des activistes ou des porte-parole des victimes des massacres des années suivantes. Dès l'ouverture du débat, il est apparu au grand jour combien l'attente de ce moment a été longue. On a senti les blessures encore vives dans les propos et dans les témoignages, comme dans le livre de Luc Huyse, ou « *tout passe, sauf le passé* » (publié par AWEPA, 2009). Le passé qui ne passe pas encore, c'est notamment ce que démontre l'interrogation d'un participant, qui s'est demandé s'il avait sa place parmi les autres,

---

<sup>16</sup> Père Désiré Yamuremye, lors de l'atelier du 28-29 avril organisé dans le cadre de la commémoration des massacres de 1972, Bujumbura, avril 2011.

ou s'il n'était pas comme son père disparu, que la mémoire officielle a fait passer dans l'histoire pour un criminel « *Umumenja* ».

L'atelier qui a suivi le panel radiodiffusé a confirmé à quel point Hutu et Tutsi étaient polarisés sur la vision de leur propre histoire : « *Ukuri kwawe kwemewe na nde ?/ dis-moi quelle est ta version des faits, je te dirais qui tu es* ». Un étudiant Hutu d'université croyait par exemple que des Tutsi aussi avaient été victimes des conflits, « *mais par accident* ». « *Il y a dans le pays, beaucoup d'autres Hutu qui pensent comme lui, et beaucoup de Tutsi qui pensent comme lui* »<sup>17</sup>. Une femme Tutsi, quant à elle, a affirmé qu'elle n'a jamais vu ni entendu l'existence d'autres victimes en dehors des Tutsi : « *les Hutu ne sont décédés que de mort naturelle* »<sup>18</sup>. Cette femme et cet étudiant ne se sont jamais vus, personne n'avait jamais entendu les propos de l'autre, l'un est du Sud et l'autre est du Nord-Est. Suite à un témoignage par une autre femme, veuve de 1972, l'étudiant a reconnu : « *C'est la première fois que j'entends un Tutsi tué pendant cette crise et n'eut été cette veuve tutsi qui l'a dit, je n'allais jamais le croire* », une sorte de libération personnelle exprimée à la fin des travaux.

Malgré ces divergences profondes sur ce qui s'est passé et sur les responsabilités des conflits passés, les participants à l'atelier ont montré qu'ils avaient soif de parler et de connaître la vérité sur le passé sombre du pays. Leurs divergences et douleurs ne les ont pas empêché de s'accorder sur l'importance de développer une mémoire collective pour toutes les victimes et d'organiser des rencontres, telles que cet atelier, pour parler de ce passé douloureux, aider les Burundais à découvrir combien ils ont de choses en commun, et réduire ce qui les divise. A la fin de l'atelier, les participants ont insisté pour que cela continue, ne s'arrête pas à 1972, et s'étende à toutes les autres victimes dans l'histoire.

Une autre avancée notée lors de cette semaine de commémoration, c'est que des organisations militantes, qui ont l'habitude de parler pour la mémoire des Tutsi tués en 1993, ont participé à

---

<sup>17</sup> Nindorera Louis Marie Louis-Marie Nindorera - Directeur de Global Rights, lors du panel organisé dans le cadre de la commémoration des massacres de 1972, Bujumbura, avril 2011.

<sup>18</sup> CENAP, « Défis à la paix durable, autoportrait du Burundi », novembre 2008, p. 14

toutes les activités organisées en mémoire des victimes de 1972, depuis le panel radiodiffusé jusqu'à la messe du 29 avril célébrée par l'Archevêque de Bujumbura à la cathédrale Saint-Michel. Cette prise de conscience par les associations des victimes du besoin de faire passer les victimes au-dessus des considérations ethniques a été confirmée le lendemain de l'atelier organisé par le CENAP et AMEPCI, lorsque ces associations se sont déplacées jusqu'à Buta pour commémorer ensemble le 17ème anniversaire du massacre des 40 étudiants commis en avril 1997.

Cette semaine de commémoration a montré que, face aux divisions et mauvaises interprétations de l'histoire qui persistent, il faut surtout organiser des débats, préparer les esprits, surtout des nouvelles générations, « *gutegura imitima y'abantu, canecane n'abana bariko barakura* »<sup>19</sup>. Des espaces de rencontres ouverts sont nécessaires, pour permettre au plus grand nombre possible de découvrir d'autres faces de l'histoire. Ces échanges peuvent aider à une nouvelle prise de conscience de ce qui a conduit aux divisions et aux massacres à répétition dans le passé, notamment la manipulation et la mauvaise gestion de l'Etat par les dirigeants. Ce qui est encourageant et à encourager est que malgré leurs différences, les Burundais peuvent s'asseoir ensemble et parler de ces massacres, sans faux-fuyants. C'est ce qui a fait dire à un des participants à l'atelier que la commémoration collective est possible.

Concernant la recommandation d'instaurer une date et un lieu pour la commémoration nationale de toutes les victimes, les participants divergent, mais uniquement sur les questions de timing et de séquence : « *cette semaine a montré qu'il faut encore que les Burundais se parlent et arrivent à une vision commune de leur histoire et de leur destin, avant d'imaginer les rassembler sous un même monument* »<sup>20</sup> selon un parent d'un des élèves tués à Kibimba. C'était parfois dit à travers des plaisanteries : « *Ivyo ntibibaho, kuva kera mukirundi iwacu carazira; umuntu atigeze aza kuraba umuhisi akiri ku musego ntiyashobora kuza kumaziko. Baca bamwirukana; bavuga ko aje kumukindaga / dans nos coutumes, il était interdit de venir à*

---

<sup>19</sup> Panel organisé dans le cadre de la commémoration des massacres de 1972, Bujumbura, avril 2011.

<sup>20</sup> Atelier du 28-29 avril organisé dans le cadre de la commémoration des massacres de 1972, Bujumbura, avril 2011

*l'enterrement si on avait été vu au chevet du disparu de son vivant. On le chassait parce que c'était une provocation»<sup>21</sup>.*

Pour rendre la commémoration collective possible et bénéfique, les initiatives privées comme celle du CENAP et AMEPCI sont importantes, mais le rôle de l'Etat est encore plus indispensable. Le gouvernement peut en effet continuer à bâtir sur les bases des progrès déjà réalisés depuis le processus d'Arusha et des consultations sur les mécanismes de Justice transitionnelle<sup>22</sup>, sans oublier les expériences et pratiques positives de la base : « *umuco uzohera hasi uduge hejuru, ni barabe intambwe tugezoko bayubakireko/la base va servir d'exemple au sommet, qu'ils s'en servent pour la suite* »<sup>23</sup>, mais surtout ne pas précipiter les choses : « *ntitubite mu rudubi* »<sup>24</sup> selon Frère Emmanuel Ntakirutimana.

#### **b. Commémoration des victimes de 1997 à Bugendana**

Déjà sensibilisées par la semaine de commémoration des massacres de 1972, des associations des victimes se sont associées à nouveau au mois de Juillet 2011 pour participer à la commémoration des victimes du massacre des déplacés de Bugendana<sup>25</sup>. Les associations représentées à Bugendana étaient les suivantes:

- ALM Buta pour les rescapés et victimes du massacre du Buta, Bururi
- AMEPCI Girubuntu, association luttant pour la mémoire de toutes les victimes
- ASRPDH pour les rescapés et victimes de Kivyuka (Musigati), Bubanza
- AVOD pour les veuves et orphelins de différents massacres
- ARG-Amira pour les rescapés et victimes de Kibimba, Gitega

---

<sup>21</sup> Atelier du 28-29 avril organisé dans le cadre de la commémoration des massacres de 1972, Bujumbura, avril 2011

<sup>22</sup> Hon. Festus Ntanyungu - Président du Comité de pilotage tripartite chargé des consultations nationales sur la mise en place des mécanismes de justice de transition au Burundi, lors du panel organisé dans le cadre de la commémoration des massacres de 1972, Bujumbura, avril 2011.

<sup>23</sup> Panel organisé dans le cadre de la commémoration des massacres de 1972, avril 2011.

<sup>24</sup> Frère Emmanuel Ntakirutimana - Président du Centre Ubuntu, lors du panel organisé dans le cadre de la commémoration des massacres de 1972, Bujumbura, avril 2011.

<sup>25</sup> Le massacre de plus de 300 déplacés du site de Bugenda a été commis le 20 juillet 1996

La présence de ces associations, dont celles des Hutu qui ont osé braver les interdits, a été jugée par les participants à l'événement comme étant un autre bon signe pour la réconciliation. L'AC Génocide qui se joint habituellement aux rescapés et victimes de Bugendana pour la commémoration, a vivement salué l'initiative du CENAP et souligné le réconfort qu'apporte un tel soutien : « *mukora ibikora inka/vous faites un travail très louable* »<sup>26</sup>.

En outre, les efforts et la volonté des uns et des autres dont le CENAP, les associations des victimes et l'administration locale, ont fait que d'autres personnes qui n'avaient pas l'habitude de participer à cet événement y répondent présents. Il s'agit par exemple des gens qui sont restés sur les collines et l'administration communale. En effet, depuis 2005 aucun administratif n'était venu s'associer aux déplacés de Bugendana pour la commémoration. Les rescapés et victimes de Bugendana se sont réjouis de la présence de l'administrateur à l'événement. A son tour, il n'a pas manqué de leur témoigner son soutien et sa bonne disposition à recevoir leurs doléances en rapport avec leur situation. La présence des membres de la communauté de Bugendana résidant dans les collines n'est pas passée inaperçue à ces cérémonies et pourrait contribuer au rapprochement des communautés séparées suite à la crise. L'ouverture d'esprit et le souci de rapprochement des rescapés et victimes de Bugendana par le biais de leur représentant d'une part et d'autre part de l'administrateur et des membres de la communauté de Bugendana résidant dans les collines, qui se retrouvent régulièrement au sein d'un Groupe Permanent de Dialogue<sup>27</sup> au niveau de la commune, auront contribué pour beaucoup à marquer un pas vers une commémoration collective à Bugendana.

### **c. Commémorations des victimes de 1993**

Encouragés par les associations des victimes et les résultats de la commémoration des massacres de 1972 ayant eu lieu en avril 2011, le CENAP et l'AMEPCI ont organisé en octobre une semaine de commémoration collective des victimes de la crise de 1993 survenue après

---

<sup>26</sup> Vénant Bamboneyeho - Président d'AC-Génocide Cirimoso, le lendemain de la commémoration de Bugendana.

<sup>27</sup> Un Groupe de Dialogue Permanent ou GDP est un groupe initié par le CENAP dans certaines communes dont Bugendana pour promouvoir entre autres le dialogue, la cohabitation pacifique, la responsabilisation de la population à la base, la participation de la population à la gestion de la cité, etc.



l'assassinat du Président Melchior NDADAYE. Les associations des victimes ont activement participé à la préparation de l'événement. Un panel radio et un atelier de deux jours ont ainsi été organisés autour du thème « Massacres d'octobre 1993 et au-delà : devoir de mémoire et d'introspection ». Le panel a été retransmis sur cinq radios (Radio Nationale, Rema, RPA, Isanganiro et Bonesha) à partir de la Maison de la Presse le 18 octobre. Il a réuni 60 invités d'horizons et de milieux différents (victimes, associations de défense des droits de victimes, société civile, partis politiques, parlementaires, confessions religieuses, analystes et experts indépendants. Deux panélistes ont introduit les échanges. L'Abbé Emmanuel GIHUTU a mis en exergue l'importance d'une commémoration et d'un devoir d'introspection. Le Pasteur Elie NAHIMANA a apporté un complément basé sur des expériences de rapprochement de communautés divisées. Les échanges ont ensuite porté sur le devoir d'introspection. Pourtant l'introspection semble être un exercice difficile, les intervenants citant plus spontanément les crimes subis que les erreurs commises. Les différents intervenants sont néanmoins unanimes sur l'intérêt d'un tel exercice à la veille de la mise en place de la Commission Vérité et Réconciliation.

Un atelier de deux jours sur le même thème a suivi le panel radiodiffusé. A la question de l'introspection vient s'ajouter le problème du manque de données sur les conflits burundais. Sur les périodes spécifiques aux conflits, rares sont les chercheurs et les ouvrages crédibles qui fournissent des renseignements fiables. L'accès aux archives est tout aussi problématique. Elles sont peu nombreuses et mal conservées. Une femme rescapée d'octobre 1993 prend spontanément la parole : « *Je suis une cultivatrice victime et rescapée, c'est la toute première fois que je participe dans une réunion n'abakuru (avec les grands, avec les intellectuels) et remercie les organisateurs d'avoir pensé à nous inviter. Je vous en prie : aidez-nous à faire émerger la vérité pour le soulagement de nos cœurs et l'avenir de nos enfants. Cette vérité est extrêmement précieuse pour nous. S'il vous plaît, encourager les chercheurs à s'y intéresser* »<sup>28</sup>.

---

<sup>28</sup> Atelier organisé dans le cadre de la commémoration des massacres d'octobre 1993, Bujumbura, octobre 2011.

Au lendemain de cette commémoration, le CENAP et les associations des victimes sont allés commémorer le massacre des élèves de Kibimba<sup>29</sup>. A l'instar de la commémoration de Bugendana, la commémoration des massacres de Kibimba a vu la participation de plusieurs autres associations des victimes (AMEPCI, AVOD, ASRPDH, ALM Buta et AC-Génocide Cirimoso) descendus sur les lieux pour manifester leur soutien aux parents des victimes et rescapés en dépassant les considérations ethniques qui constituent généralement une entrave à une commémoration collective. Ces commémorations collectives semblent importantes mais trop rares.

A la fin de la commémoration des massacres d'octobre 1993 et au-delà, un journaliste qui a suivi les échanges a déclaré « *les deux jours d'atelier m'ont transformé, c'est comme un baptême que j'ai eu, désormais je m'engage à lutter contre les crimes de tout genre et pour les droits de toutes les victimes sans distinction d'ethnie* »<sup>30</sup>, et un autre qui a été déplacé par quelqu'un de l'autre ethnie dans son véhicule de dire « *je ne savais pas qu'un Tutsi, sachant que je suis Hutu, me déplacerait jusque chez moi et me proposerait de partager un verre avec lui* »<sup>31</sup>.

Lors des commémorations collectives, les faits et récits sont échangés et relèvent nos connaissances et nos perceptions sur le passé. Les témoignages partagés suscitent de l'empathie même chez les autres composantes de la communauté. Ils contribuent à la guérison de certaines blessures ou frustrations. En outre, les causes, conséquences et les voies de sorties et tous les enjeux par rapport au conflit burundais sont analysées de manière plus équilibrée. Ainsi « *kwibukira hamwe ni ngombwa nimba dusha ko Uburundi buguma bubaho/la commémoration collective est une nécessité pour un futur meilleur du Burundi* »<sup>32</sup> d'après un participant au Groupe National de décembre 2011. Toutefois, quelques obstacles restent pour arriver à une commémoration collective effective: la vérité n'est pas encore connue sur le passé douloureux du Burundi « *Imbere yo kwibuka, tumenye ingene vyageze/avant la*

<sup>29</sup> Au lendemain de la mort du Président Melchior Ndadaye, 74 élèves Tutsi furent brûlés vifs à Kibimba (21-22 Octobre 1993)

<sup>30</sup> Atelier organisé dans le cadre de la commémoration des massacres d'octobre 1993, Bujumbura, octobre 2011.

<sup>31</sup> *Idem*

<sup>32</sup> Groupe National , Bujumbura, décembre 2011

*commémoration collective il faut d'abord qu'on sache ce qui s'est passé »*<sup>33</sup>. La vérité est l'une des questions discutées dans les parties qui suivent.

### **III. 1. 2. Le rapprochement des victimes : élan favorable à la commémoration**

Les échanges et témoignages partagés en avril 2011 lors des activités de commémoration de la crise de 1972 ont suscité un élan de solidarité entre les victimes et les associations pour la défense des droits des victimes. Après tout, « *ububabare ntibugira ubwoko/ personne n'a le monopole de la souffrance* »<sup>34</sup> ne peut s'empêcher de constater une victime à la suite de la succession des témoignages des veuves de 1972. C'est justement pour canaliser tous les sentiments sains et positifs qui animent les actions de mémoire pour les victimes que le CENAP a proposé aux associations des victimes de cesser d'être sélectifs, et que les commémorations se déroulent dans la solidarité afin de rendre à toutes les victimes leur dignité, construire une conscience d'appartenir à une même communauté et à même nation et d'avoir un destin et un futur communs.

A travers des contacts réguliers organisés par le CENAP, les liens entre les associations des victimes se sont progressivement consolidés, les préjugés et perceptions négatifs se sont réduits peu à peu. . « *Ce n'est que quand on échange avec quelqu'un qu'on parvient à saisir plusieurs points communs que vous partagez* »<sup>35</sup> a reconnu un représentant de l'une des associations lors d'une réunion. L'idée de conjuguer les efforts et de collaborer davantage a germé et a pris son chemin lors des réunions de ces associations car comme dit le proverbe Kirundi « *inyakamwe inyaga imwe/Il est difficile d'atteindre de grands objectifs en étant seul ou isolé* »<sup>36</sup>.

---

<sup>33</sup> Atelier du 28-29 avril organisé dans le cadre de la commémoration des massacres de 1972, Bujumbura, avril 2011

<sup>34</sup> Réunion des associations des victimes, Juin 2011

<sup>35</sup> Réunion des associations des victimes, Juillet 2011

<sup>36</sup> Un représentant d'une association l'a exprimé lors d'une réunion pour souligner l'importance d'une collaboration.

L'initiative du CENAP d'aider les associations des victimes à travailler ensemble a abouti à l'engagement de ces dernières à transcender leurs différences et à travailler en synergie pour l'intérêt de toutes les victimes. La synergie a été concrétisée par **la signature, le 6 octobre, d'un mémorandum d'entente des associations des victimes**<sup>37</sup> instituant le Centre d'appui et de réflexion des associations des victimes des conflits socio-politiques ou CARAVI, afin d'accompagner leurs membres respectifs dans le processus de Justice Transitionnelle qui se met en place. D'après les leaders de ces associations, ce cadre pourra favoriser la connaissance et la compréhension de la souffrance des autres. Le rapprochement des associations des victimes constitue un pas de plus vers l'entreprise de commémoration collective, tel qu'illustré par les cérémonies de commémoration de Bugendana et Kibimba, auxquelles ont participé les associations des victimes de toutes tendances, respectivement en juillet et octobre 2011.

A ce stade, il est évident que les associations des victimes ont joué un rôle important dans le rapprochement des victimes et la promotion d'une commémoration collective. Il serait donc important de continuer à soutenir ces associations des victimes, identifier d'autres associations si elles existent et trouver quelles activités continuer à mener ensemble pour consolider leur unité. Certaines propositions quant à ce qui pourrait être fait ensemble ont été faites. Il s'agit par exemple de continuer la réflexion pour trouver une date et un lieu de commémoration collective nationale de toutes les victimes. Il s'agit aussi de faire une recherche approfondie sur les monuments de commémoration existants, en se basant sur ceux déjà inventoriés (quand, pourquoi et comment ils ont été érigés, leur historique, la vérité, les non-dits, les perceptions, etc.), tant de données nécessaires pour faire murir l'idée d'un monument unique et d'une commémoration collective.

---

<sup>37</sup> Le mémorandum d'entente a été signé le 6 octobre 2011 par 7 associations initiatrices de CARAVI. La liste de ces associations est en annexe 1

### III. 1. 3. Monument unique : complément aux efforts d'une commémoration collective

Par le passé, les commémorations sélectives étaient dans la plupart des cas liées à des monuments érigés en la mémoire de disparus, sur l'initiative du gouvernement dans certains cas, mais surtout d'acteurs privés, tels que les parents des victimes, les partis politiques et les confessions religieuses. Ces monuments constituent des lieux de recueillement à l'occasion des commémorations des différents événements qui sont généralement organisées de manière isolée, ce qui renforce les polarisations ethniques sur le passé conflictuel. La plupart des monuments restent controversés car ils ne sont reconnus que par un groupe ou une ethnie. C'est pour cela que l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation de 2000 propose « l'érection d'un monument national à la mémoire de toutes les victimes de génocide, de crimes de guerre ou autres crimes contre l'humanité avec l'écriteau «PLUS JAMAIS ÇA»<sup>38</sup>. Dix ans plus tard, le gouvernement a décidé de consulter les Burundais à ce propos. La majorité a soutenu « la construction de monuments pour les victimes, soit au centre de chaque commune, soit au centre de chaque province, soit à chaque endroit où des assassinats ont eu lieu ou encore **un seul monument pour toutes les victimes** »<sup>39</sup> comme l'une des formes de la réparation symbolique.

Toutefois, la proposition de construire un monument pour tous faite en 2000 dans l'Accord d'Arusha, n'a pas empêché la construction d'autres monuments après la fin de la guerre. Il s'agit notamment du monument du combattant de la liberté à Mpanda (Bubanza), érigé par le parti CNDD-FDD en 2006 en mémoire de ses combattants tombés sur le champ de bataille. Il s'agit aussi du monument en mémoire des gouverneurs de Gitega et Karuzi et leurs enfants tués en 1993, monument érigé au chef-lieu de la province Karuzi en juillet 2010 par les familles de ces personnes tuées.

---

<sup>38</sup> République du Burundi, « Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi », Arusha, 28 Août 2000

<sup>39</sup> République du Burundi, « Rapport des consultations nationales sur la mise en place des mécanismes de la Justice de transition au Burundi », Avril 2010, p. 93

Au cours des activités de commémoration déjà discutées plus haut, les monuments éparpillés dans le pays ont été l'une des préoccupations des participants. En effet, « *un monument national autour duquel on pourrait commémorer ensemble est une nécessité* »<sup>40</sup>, en plus de l'institution d'une journée à la mémoire de toutes les victimes.

Enfin, il faudra rappeler qu'un monument national à la mémoire de toutes les victimes selon l'Accord de paix d'Arusha a été construit à Gitega. Ce monument construit en 2010 à l'initiative du gouvernement, est contesté par certaines des organisations de la société civile, dont les associations des victimes. Elles disent ne pas le reconnaître car elles n'ont pas été consultées mais affirment toutefois que c'est au moins un signe que le gouvernement reconnaît ce qui s'est passé. Ce monument qui n'est pas encore inauguré, est considéré par le gouvernement comme un pas remarquable qui nécessite le soutien de tous les Burundais. Pour le Président Pierre Nkurunziza : « *des contributions pour l'améliorer sont les bienvenues dès qu'il sera*

*Voici la liste non exhaustive des monuments qui existent, une compilation faite en grande partie par Aloys Batungwanayo dans le cadre d'une recherche sur la mémorisation au Burundi commandité par l'ONG Impunity Watch :*

*A Bujumbura : le monument du Prince Louis Rwagasore, héros de l'Indépendance du Burundi, assassiné en 1962 par ses adversaires politiques ; le monument de Pierre Ngendandumwe, premier ministre, tué en 1965 suite aux descensions ethniques au sein du parti UPRONA ; le monument du soldat inconnu construit suite à un attentat contre le président Michel Micombero durant lequel un soldat a été tué, c'était en avril 1972 et le monument du président Melchior Ndadaye, héros de la démocratie, et ses collaborateurs assassinés par l'armée en octobre 1993.*

*A Gitega : le monument érigé à Kibimba en 1996 en mémoire de 74 élèves Tutsi brûlés en octobre 1993; un monument en mémoire de plus 300 Tutsi tués à Bugendana au mois de juillet 1996 ; un monument en mémoire de Mgr Joachim RUHUNA, assassiné en septembre 1996 à Bugendana, à l'Eglise Christ Roi de Gitega ; et un monument en mémoire de plus de 300 Hutu tués en septembre 2003 à Itaba.*

*A Bururi : le monument en mémoire de 40 élèves du Séminaire de Buta massacrés au mois d'avril 1997.*

*A Muyinga : le monument en mémoire du gouverneur de province tué au chef-lieu de la province en juillet 1994 alors qu'il tenait une réunion de sécurité à l'endroit des déplacés.*

*A Ruyigi : le monument en mémoire de 72 Hutu tués en 1993 à l'Evêché de Ruyigi : ils ont été brûlés dans une maison où ils s'étaient réfugiés. Et leur enterrement avec dignité fut organisé par la présidente de la « Maison Shalom », Marguerite BARANKITSE, devenant ainsi un lieu de recueillement pour les familles des victimes.*

<sup>40</sup> Panel radio organisé dans le cadre de la commémoration des massacres de 1972, Bujumbura, avril 2011.

*inauguré* »<sup>41</sup>.

### **III. 2. Publications sur l’histoire récente du Burundi: toujours des zones d’ombre à combler**

« La vérité » sur le conflit burundais a été évoquée à plusieurs reprises lors de toutes les activités de commémoration comme pièce manquante dans le processus de réconciliation. Certains participants la considèrent comme un préalable incontournable aux commémorations. Le besoin de vérité est d’autant plus indispensable qu’il y a un manque de documentation fiable sur le conflit et plusieurs points de divergence au niveau des écrits et des versions sur le passé, certains qualifiant le contenu des publications des uns et des autres comme mensonger. Outre le fait que l’objectivité d’un certain nombre de publications soit mise en cause, il y a aussi des imprécisions quant à savoir leur quantité, leur qualité, leur crédibilité et accessibilité. C’est la raison d’être de la recommandation émise en 2010 par le Groupe National en rapport avec la collecte et la protection des traces des événements passés. Les traces des événements passés étant constitués principalement (a) des traces écrites : il s’agit des documents manuscrits, dactylographiés ou imprimés produits par des privés ou par des services de l’Etat, des collectivités locales, etc.<sup>42</sup> qui renseignent sur le passé ; (b) des traces audiovisuelles et (c) des traces orales comprenant les témoignages par ceux qui étaient là lors des différents événements. La recommandation concerne la collecte et la protection de ces archives dans l’intérêt non seulement de la connaissance du passé, mais aussi pour éviter leur destruction aujourd’hui et dans le futur, ainsi que l’enregistrement des témoignages des Burundais témoins oculaires de ce qui s’est passé pendant le conflit afin de contribuer au processus de reconstitution de la vérité<sup>43</sup>.

---

<sup>41</sup> Entretien avec S.E Pierre Nkurunziza– Président de la République du Burundi, mai 2011

<sup>42</sup> République du Burundi (Cabinet du Président), Décret No 100/49 du 14 Mars 1979 portant création du dépôt légal des archives de la République du Burundi

<sup>43</sup> CENAP, « Traiter du passé et construire l’avenir : la place de l’histoire dans la thérapie collective », Bujumbura, mai 2010, p. 28, 29

En effet, les archives sur l'histoire du conflit burundais restent inexploitées ou sont encore inexploitable pour plusieurs raisons : certaines sont à l'étranger<sup>44</sup>, d'autres sont difficilement accessibles du fait que les services qui les détiennent n'en facilitent pas l'accès, d'autres enfin ont été confisquées par des particuliers avec le risque d'être détruites. Quant aux témoignages, ils sont aussi très importants dans une société toujours à tradition orale et où les gens n'ont pas encore la culture d'écrire et/ou sont illettrés<sup>45</sup>.

Toutefois, il est à noter que d'une manière générale, « *les archives constituent la principale source de la vérité sur le passé* »<sup>46</sup>, d'où la proposition suggérant aux chercheurs d'exploiter les archives et les témoignages pour reconstituer les faits<sup>47</sup>. C'est aussi une proposition soutenue dans le rapport des consultations nationales sur la mise en place des mécanismes de la Justice de transition au Burundi, un rapport qui revient sur la mise en place de la CVR qui, pour mettre au grand jour la vérité, « *procédera à l'audition des témoins et des victimes, mais aussi exploitera les documents existants* »<sup>48</sup>. La proposition est en outre soutenue par des historiens qui pensent notamment aux étudiants qui terminent leurs études et qui pourraient recueillir des témoignages et exploiter la documentation dans le cadre de leur travail de recherche de fin d'études<sup>49</sup>, une initiative à soutenir d'après un participant au Groupe National de décembre 2011. D'autres ont pensé aux centres de recherches appartenant aux universités ou indépendants<sup>50</sup>. Il existe déjà des centres engagés dans le domaine de la collecte et le traitement des données, à savoir le Réseau documentaire international sur la région des Grands Lacs africains, ainsi que le Centre de Recherche et de Formation pour la paix CERFOPAX. L'idée

---

<sup>44</sup> Inspection générale de l'Etat (Ministère à la Présidence chargé de la bonne gouvernance et de la privatisation), 'Rapport définitif de contrôle de Gestion des Archives et de la Bibliothèque Nationales du Burundi', août 2009

<sup>45</sup> CENAP, « Traiter du passé et construire l'avenir : la place de l'histoire dans la thérapie collective », Bujumbura, mai 2010, p. 28

<sup>46</sup> Propos de Jean Pierre Chrétien et Jean-François Dupaquier lors de la présentation de leur livre : Burundi 1972 : Au bord des génocides au Centre Culturel Français (actuel Institut Français du Burundi), Bujumbura, octobre 2008

<sup>47</sup> Benjamin Sezibera - Directeur de la Recherche Scientifique au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Groupe de Réflexion Elargie, juillet 2010

<sup>48</sup> République du Burundi, « Rapport des consultations nationales sur la mise en place des mécanismes de la Justice de transition au Burundi », p. 39-46, avril 2010

<sup>49</sup> CENAP, « Guide documentaire des travaux sur l'histoire du conflit burundais », Rapport par Jean Marie Nduwayo, consultant

<sup>50</sup> Focus groupe, Etudiants membres d'un Club sur l'histoire politique du Burundi à l'Université du Lac Tanganyika, décembre 2010



de partenariats avec les centres de recherches et les universités est une idée qui est bien reçue par les responsables des universités rencontrés, étant donné qu'elles sont habituées à de tels partenariats<sup>51</sup>.

Afin d'identifier les « zones d'ombre » de l'histoire des conflits burundaise, c'est-à-dire les périodes pour lesquelles il n'y a pas eu de recherche ou sur lesquelles il n'existe que des ouvrages partiels, le CENAP a commandité l'inventaire des travaux existants, les sources d'information, les besoins et les contraintes méthodologiques ; institutionnelles et opérationnelles<sup>52</sup>. Le consultant qui a fait l'étude révèle que par rapport au conflit burundais, des événements ont intéressé les chercheurs, les étudiants et les amateurs plus que d'autres : ils ont eu comme tendance de se pencher sur le plus récent, c'est-à-dire la crise de 1993. En effet, les résultats de cette étude montrent que dans le choix de leurs sujets de mémoire par exemple, les étudiants finalistes de l'université ont porté un intérêt réel sur la crise de 1993. Plus de cinquante mémoires portant directement sur la crise et touchant les aspects différents de la vie (politique, économie, société, culture,...) ont déjà été soutenus. Par contre, seuls deux mémoires de fin d'études portant sur la crise de 1972 ont été soutenus respectivement en 2001 et en 2007 à l'université du Burundi.

Ce désintéressement aux crises allant de 1962 à nos jours confirme le besoin de promouvoir des recherches y relatives dans les universités, sur des pistes identifiées par le consultant, afin de combler les zones d'ombre existantes. Il s'agit entre autres des événements qui n'ont fait objet d'aucune recherche historique ou mémoire spécifique : tentative de coup d'Etat réprimée dans le sang en 1969, tentative de coup d'Etat de 1971 et procès qui s'en est suivi, les attaques de Cibitoke et de Mabanda en 1991. Par rapport à la crise de 1972, il s'agirait de traiter des conséquences politiques, économiques et sociales tant au niveau national que local ; l'activité politique dans les camps des réfugiés ; les origines de l'idéologie de violence ; les origines de la

---

<sup>51</sup> Entretien avec Dukuze Concorde, secrétaire académique de l'Université du Lac Tanganyika, décembre 2010 ; Entretien avec Evariste Bimenyimana, secrétaire académique de l'Université Espoir d'Afrique, décembre 2010

<sup>52</sup> Pour plus de détails, consulter le rapport du CENAP intitulé « Guide documentaire des travaux sur l'histoire du conflit burundais » produit par Jean Marie Nduwayo, consultant

rébellion ; l'organisation de la répression ; le rôle de la presse durant la période de crise, etc. Pour les thèmes qui ont déjà abordés à chaud et avec passion, il serait intéressant d'effectuer de nouvelles recherches maintenant que le temps a fait son œuvre et que l'on a plus de recul, et chercher ainsi plus de détails spécifiques à l'une ou l'autre province ou commune.

Certaines initiatives naissantes contribuent déjà à la collecte et à la protection des traces des événements passés. C'est le cas du Centre Ubuntu qui a entrepris un projet de collecte des données sur le conflit Burundais depuis mars 2010, des données pouvant être exploitées par les chercheurs et la CVR. Mais l'ampleur de la tâche est telle que d'autres initiatives complémentaires ne seraient pas superflues.

### **III. 3. Les fosses communes, une question toujours très sensible**

Comme mentionné plus haut, le CENAP s'est surtout penché sur les deux autres recommandations et n'a pas pu travailler sur cette troisième recommandation pour des raisons de temps et de ressources. L'identification et la protection des fosses communes, telles que recommandées par le Groupe National en 2010, reste très pertinente mais sensible aussi. La présence des fosses communes, récentes et anciennes, sur le territoire national est une réalité douloureuse rapportée à maintes reprises lors des consultations menées par le CENAP à travers le pays. Certaines fosses communes ayant déjà été détruites, les Burundais consultés demandent que celles qui restent soient protégées après avoir été identifiées afin de rendre la dignité aux victimes, reconforter les familles éprouvées, reconstituer la vérité et ainsi faciliter la réconciliation nationale<sup>53</sup>. L'identification et la protection des fosses communes, étaient déjà proposées par les politiciens qui ont négocié l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation. En plus de l'enterrement des victimes dans la dignité, cet accord place en effet l'identification

---

<sup>53</sup> CENAP, « Traiter du passé et construire l'avenir : la place de l'histoire dans la thérapie collective », Bujumbura, mai 2010, p. 29

des fosses communes parmi les principes et mesures d'ordre politique de lutte contre le génocide et les crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité<sup>54</sup>.

Pourtant, jusqu'à ce jour, rien n'a été fait dans le cadre de l'identification des fosses communes si ce ne sont que quelques places qui sont citées dans les medias et différents ateliers comme abritant des fosses communes<sup>55</sup>. Ce retard s'explique par le caractère très sensible du thème et du fait que la loi est muette sur les fosses communes. Toutefois, il y a quelques fosses communes qui ont été protégées et sont considérées comme des monuments, Bugendana étant l'une de ces places. Concernant l'identification proprement dite, l'expérience d'ailleurs prouve qu'un mécanisme officiel comme la CVR est mieux placé pour s'en charger, d'autant plus que cette identification est considérée comme une des formes de réparations symboliques. On citerait l'exemple du Pérou où l'exercice d'identification des charniers et des victimes a été fait avec succès par la Commission Vérité et réconciliation. Par ailleurs, l'une des missions de la CVR qui sera mise sur pied bientôt au Burundi est « *identifier et cartographier les fosses communes, prendre les mesures nécessaires à leur protection, procéder à l'exhumation éventuelle des corps aux fins d'un enterrement digne* »<sup>56</sup>. Des organisations de la société civile se sont engagées pour le plaidoyer à l'identification et la protection des fosses communes<sup>57</sup>, des efforts qui pourraient épauler le travail de la CVR attendue.

Par ailleurs, l'étude commandité par le CENAP sur des travaux existants, les sources d'information, les besoins et les contraintes méthodologiques ; institutionnelles et opérationnelles (voir section précédente) propose que des recherches relatives aux fosses communes soient entreprises car ce sont des lieux qui pourraient révéler assez de matière sur le conflit burundais.

---

<sup>54</sup> République du Burundi, « Accord d'Arusha d'Arusha pour la paix et la réconciliation », août 2000, Article 6

<sup>55</sup> Les unes de ces places abritant les fosses communes sont Rumonge, Kamenge, Buterere, Kivyuka, près de la rivière Ruvubu (Gitega), etc.

<sup>56</sup> République du Burundi, « Rapport du Comité Technique chargé de la préparation de la mise sur pied des mécanismes de justice transitionnelle », Bujumbura, octobre 2011

<sup>57</sup> Les organisations dont il est question sont Impunity Watch, ABUBU Dukire, ASF, AFJB, Dushirehamwe, ALM Buta, Fontaine Isoko et ASRPDH. L'engagement a été prise lors d'une journée de Planification du groupe de réflexion de la société civile sur la Justice Transitionnelle au Burundi, 5 novembre 2010

## IV. Conclusion

Le présent rapport revient sur la mise en œuvre des recommandations choisies par le Groupe National réuni au mois de mars 2010. De grandes avancées ont été réalisées dans le domaine de la reconnaissance du statut de victime qui dépasse les lignes ethniques et dans le rapprochement des associations des victimes. Ces résultats encouragent à continuer les efforts pour aller encore plus loin.

Afin de faire la lumière sur les événements du passé sur lesquels les controverses persistent, il reste en effet à travailler de concert avec les universités pour que des recherches soient menées sur les différentes crises du passé afin de contribuer au processus de reconstitution des faits et à la réconciliation. Vue l'ampleur de la tâche et la durée limitée du mandat de la CVR, ces recherches viendraient nourrir le travail de cette dernière et pourraient être poursuivies même après la fin de son mandat pour combler le plus de zones d'ombre possible.

Concernant l'identification et l'institutionnalisation des lieux et cérémonies de mémoire collectives en faveur de toutes les victimes, le gros du travail fait au cours de cette phase est en rapport avec la promotion d'une commémoration collective par le rapprochement des victimes. En effet, les associations des victimes se sont engagées à transcender leurs différences afin de promouvoir ensemble une commémoration collective. Toutefois, étant encore jeunes d'expériences, il leur reste un grand travail d'identifier quelles activités mener ensemble, bref un plan d'action commun afin de consolider leur unité et participer pleinement aux mécanismes de Justice transitionnelle au Burundi, la CVR en particulier. Le travail de plaidoyer auprès des autorités nationales pour l'instauration d'une journée de commémoration nationale de toutes les victimes doit également être poursuivi. La synergie des associations des victimes constitue un atout parce qu'ensemble, elles pourront mieux faire entendre leur voix.

## **Bibliographie**

CENAP, « Défis à la paix durable, autoportrait du Burundi », novembre 2008, 80 p.

CENAP, « Traiter du passé et construire l'avenir : la place de l'histoire dans la thérapie collective », mai 2010, 36 p.

Chrétien, J.P., Dupaquier, J.F., Burundi 1972 : Au bord des génocides, Editions Karthala, 2007, 496 p.

Huyse, L., Tout passe sauf le passé, AWEPA, 2006, p. 224

International IDEA, « La réconciliation après un conflit violent : un manuel », 2004, 219 p.

Niyonzima H., Burundi : Terre des héros non chantés du crime et de l'impunité, Editions Remesha, Vernier/Suisse, 2004, 422 p.

RCN Justice et Démocratie, « Paroles de Burundais sur la justice d'après-guerre : Expérience de consultations réalisées auprès de la population sur la justice et le conflit au Burundi », Rapports 2006-2007, 239 p.

République du Burundi, « Accord d'Arusha d'Arusha pour la paix et la réconciliation », août 2000

République du Burundi (Cabinet du Président), « Décret No 100/49 du 14 mars 1979 portant création du dépôt légal des archives de la République du Burundi », mars 1979

République du Burundi (Inspection générale de l'Etat - Ministère à la Présidence chargé de la bonne gouvernance et de la privatisation), « Rapport définitif de contrôle de Gestion des Archives et de la Bibliothèque Nationales du Burundi », août 2009

République du Burundi, « Rapport des consultations nationales sur la mise en place des mécanismes de la Justice de transition au Burundi », avril 2010

République du Burundi, « Rapport du Comité technique chargé de la préparation de la mise en place des mécanismes de Justice transitionnelle », octobre 2011

**Sites Internet**

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire\\_du\\_Burundi](http://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_du_Burundi), l'encyclopédie libre en ligne

## Glossaires

AC-Génocide Cirimoso	Association burundaise de lutte contre le génocide
ADEN	Association pour la reconstruction et le développement de la commune Ntega
ALM Buta	Association Lumière du Monde de Buta
AMEPCI	Association pour la Mémoire et la Protection de l'humanité contre les Crimes Internationaux
ASRPDH	Association pour la solidarité, le respect et la promotion de la dignité humaine.
AVOD	Association des Veuves et Orphelins pour la Défense de leur Droits
CARAVI	Centre d'appui et de réflexion des associations des victimes des conflits socio-politiques
CENAP	Centre d'Alerte et de Prévention des conflits
CERFOPAX	Le Centre de Recherche et de Formation pour la Paix
CNDD-FDD	Conseil National pour la Défense de la Démocratie, Forces de Défense de la Démocratie
CPT	Comité de Pilotage Tripartite
CVR	Commission Vérité et Réconciliation
GN	Groupe Nationale
Palipehutu	Parti pour la libération du peuple hutu
Un GDP	Groupe de Dialogue Permanent
ABUBU Dukire	Abana b'Uburundi buhire Dukire
ASF	Avocats sans frontières
AFJB	Association des Femmes Juristes du Burundi

## ANNEXES

### Annexe 1 : Les associations des victimes

Nom de l'association	Origine
<b>1. ASRPDH : Association pour la solidarité, le respect et la promotion de la dignité humaine.</b>	C'est une association des rescapés du massacre survenu le 3 Mai 1996 au marché de Kivyuka. Pas moins de 300 personnes ont été tuées.
<b>2. AVOD : Association des Veuves et Orphelins pour la Défense de leur Droits</b>	C'est une association des veuves et des orphelins des différentes crises qu'a connues le Burundi
<b>3. AMEPCI : Association pour la Mémoire et la Protection de l'Humanité contre les Crimes Internationaux</b>	C'est une association qui ne défend pas les droits d'un crime précis mais plutôt défend les droits de toutes les victimes.
<b>4. ALM Buta : Association Lumière du Monde de Buta</b>	C'est une association des rescapés du massacre de Buta qui coûté la vie à 40 élèves le 30 Avril 1997
<b>5. AC Génocide CIRIMOSO</b>	C'est une association de lutte contre le genocide
<b>6. Association des rescapés du génocide ARG-Amira /Kibimba</b>	C'est une association des rescapés du massacre du Lycée Kibimba du 21 Octobre 1993. 74 élèves ont été brûlés vifs.
<b>7. Rescapés de Bugendana</b>	C'est une association des rescapés du massacre de Bugenda du 20 Juillet 1996. Les déplacés tués lors du massacres sont au nombre de 300. D'autres sources parlent de 400 morts.
<b>8. ADEN : Association pour la reconstruction et le développement de la commune Ntega</b>	C'est une association des survivants des massacres de Ntega de 1988.



**Annexe 2 : Personnalités rencontrés**

Evariste Bimenyimana: Secrétaire académique de l'Université Espoir d'Afrique

Concorde Dukuze: Secrétaire académique de l'Université du Lac Tanganyika

Chantal Niyokindi: Directrice du CERFOPAX

Dr Julien Nimubona : Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Benjamin Sezibera: Directeur de la recherche scientifique au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique

Léonard Sinzinkayo: Directeur de la culture au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

Bernard Mgr Ntahoturi: Archevêque de l'Eglise Anglicane au Burundi

**Annexe 3 : Réunion ténues**

Rencontre avec les étudiants membres d'un Club sur l'histoire politique du Burundi à l'Université du Lac Tanganyika

3 réunions avec le Groupe de Réflexion

Focus groupe : Université du Lac Tanganyika

Focus groupe : Université Espoir d'Afrique

Focus groupe : Université du Burundi

Atelier marquant la commémoration des massacres de 1972

Atelier marquant la commémoration des massacres d'Octobre 1993 et au-delà

5 réunions avec les associations des victimes